

# **Traiter la question du génocide des Arméniens en classe**

# Le génocide arménien

## Les faits

Les massacres du peuple arménien dans l'Empire Ottoman pendant la Première Guerre Mondiale sont définis comme le génocide arménien. Ils ont été commis sur décision du Gouvernement Jeunes Turcs qui était au pouvoir à l'époque. Ces massacres s'inscrivent dans la politique de Panturquisme du gouvernement Jeunes-Turcs – l'établissement d'un vaste empire turc unifiant tous les peuples turcophones du Caucase et de l'Asie Centrale et le projet de turquifier toutes les minorités ethniques de l'empire. Le peuple arménien devint le principal obstacle à la réalisation de cette politique. La décision de déporter tous les arméniens de l'Arménie Occidentale (Turquie Orientale) fut adoptée dès 1911, et c'est la Première Guerre mondiale qui permit sa mise en œuvre. Le massacre a alors suivi une planification centralisée par le gouvernement.

Dès mai 1915 un communiqué de la France, de la Russie et de la Grande-Bretagne définit ces actes comme un "nouveau crime contre l'humanité et la civilisation", et réclame des sanctions envers le gouvernement turc.

Le 24 avril 1915, la première phase des massacres d'Arméniens débuta avec le meurtre d'une centaine d'intellectuels de Constantinople, la capitale de l'Empire Ottoman. C'est pour cette raison que le 24 avril a été retenu comme jour de commémoration des victimes du génocide arménien.

La seconde phase du génocide fut l'exécution de 60.000 soldats arméniens de l'armée générale turque. La troisième phase du génocide fut celle des massacres, de la déportation et des marches de la mort menant les femmes, les enfants et les personnes âgées vers les déserts de Syrie. Des centaines de milliers d'Arméniens furent ainsi tués par des soldats turcs, des gendarmes et des populations kurdes. Les autres moururent de famine, d'épidémies et de mauvais traitements. Des dizaines de milliers furent convertis de force à l'Islam. Des enfants furent également adoptés par des familles turques.

Enfin, le génocide se poursuit par la négation du caractère génocidaire des massacres de masse et de l'élimination de la nation arménienne par le gouvernement turc.

# Le cadre spatial



## La chronologie

### 1915

**4 janvier** : L'Empire ottoman, entré en guerre aux côtés des Puissances centrales (Allemagne et Autriche-Hongrie) le **23 novembre 1914**, perd contre les Russes à Sarikamich et échoue à pénétrer dans le Caucase.

**Janvier-février** : Les soldats arméniens de la IIIe armée sont désarmés et exécutés, sauf un petit groupe condamné à travailler puis éliminé dans les mois qui suivent.

**20-25 mars** : Décision de vider systématiquement les zones de peuplement arménien historiques.

**Mars-avril** : Premiers convois partant de Cilicie (Dörtyol, Göksun, et villes du sandjak de Marache) et le début des massacres des hommes arméniens dans les vilayets orientaux (autour de Van), C'est le point de départ du génocide.

**20 avril-16 mai** : Résistance à Van et arrivée des troupes russes.

**24 avril** : Arrestation, notamment à Constantinople, de centaines d'hommes politiques, d'intellectuels et de religieux arméniens.

**Juin-août** : Départs des convois vers les « zones de relégation » dans l'empire. Les enfants, femmes et personnes âgées disparaissent des six vilayets orientaux, et seuls 15 à 20 % d'entre eux atteindront leur destination finale.

**Juillet-automne** : Les Arméniens de Cilicie et de l'Ouest anatolien, sont envoyés dans les camps de concentration et les lieux de relégation.

### 1916

**Février** : Exécution des déportés survivants dans les camps du désert syro-mésopotamien sur ordre du gouvernement jeune-turc . C'est la seconde phase du génocide.

**Juillet** : Constantinople supprime le patriarcat arménien, qui assistait les déportés dans le désert.

**Juillet-décembre** : Les camps de concentration de l'Euphrate sont vidés et leur population est exécutée.

### 1918

**Printemps-été** : Nouvelle offensive de l'armée ottomane après la révolution bolchevique et l'effondrement militaire de la Russie. Les populations arméniennes sont massacrées en Azerbaïdjan iranien, dans le Caucase russe, à Gandja et à Bakou.

**Automne** : Début de la prise en charge par les Britanniques des déportés survivants qui sont regroupés à Alep.

## Le bilan

Population arménienne dans l'Empire ottoman (1882)	2 600 000
Population arménienne dans l'Empire ottoman (1914) (Effets des massacres de 1894/96 et 1909)	2 000 000
Arméniens morts entre 1915 et 1917	1 300 000
Arméniens tués après l'armistice du 30 octobre 1918	100 à 200 000
Arméniens tués entre 1894 et 1922	1 700 000
Population arménienne de Turquie en 1923	40 000

# La notion de génocide

Le **génocide** s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe

Convention des Nations-Unies 9 décembre 1948

## Les origines de la notion

Elle est utilisée pour la première fois par Raphaël LEMKIN en novembre 1943 et exposée en septembre 1944 dans son ouvrage *Axis Rule in occupied Europe*.

## La définition juridique

Elle est fixée dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de l'Onu le 9 décembre 1948

## Le cas du génocide des Arméniens

Arnold TOYNBEE est le premier à donner au génocide des Arméniens sa dimension génocidaire qu'il appelle *The Murder of a Nation*.

**Le concept de génocide est complexe**, catégorie juridique il est aussi un des concepts opérants de la recherche en histoire, en philosophie, en anthropologie voire en sociologie et également un terme utilisé dans le débat public ou politique.

Il doit être distingué de la notion de crime de masse ou de crime contre l'humanité en ce qu'il poursuit un but de destruction totale et définitive d'une population

## La question du négationnisme

La Turquie refuse l'utilisation du terme « génocide ». La position officielle est celle qui défend l'idée d'une guerre civile à l'origine de violences partagées. Ainsi, les intellectuels arméniens exécutés le 24 avril 1915 l'auraient été pour « terrorisme, violence et trahison ». Au sujet des déportations, la position officielle turque utilise les termes de « déplacement » et de « réinstallation ». Elle considère que l'Empire ottoman a voulu protéger les populations (y compris arméniennes) en les déplaçant des lignes de front. Rien n'est dit des conditions dans lesquelles ont été effectuées ces opérations. La Turquie maintient un chiffre de 275 000 victimes arméniennes et comptabilise le nombre de victimes arméniennes parmi l'ensemble des victimes ottomanes.

### Les raisons

- ✓ La république laïque fondée par Kemal en 1924 a repris en partie l'héritage du gouvernement Jeune-Turc.
- ✓ Le nationalisme intégrateur des différentes composantes de la population de la Turquie reste le moteur politique du pays, notamment depuis l'accession au pouvoir de l'AKP du président Recep Tayyip Erdogan.
- ✓ La crainte que la reconnaissance du génocide ne contraigne à des réparations envers les familles arméniennes spoliées.

Le nouveau code pénal turc entré en vigueur en juin 2005, dans son article 301 punit d'une peine d'emprisonnement tout « dénigrement public » de l'identité turque, de l'État turc, de son gouvernement ou d'autres institutions étatiques. C'est au titre de cet article que plusieurs personnalités furent traduites en justice pour avoir évoqué le génocide des Arméniens.

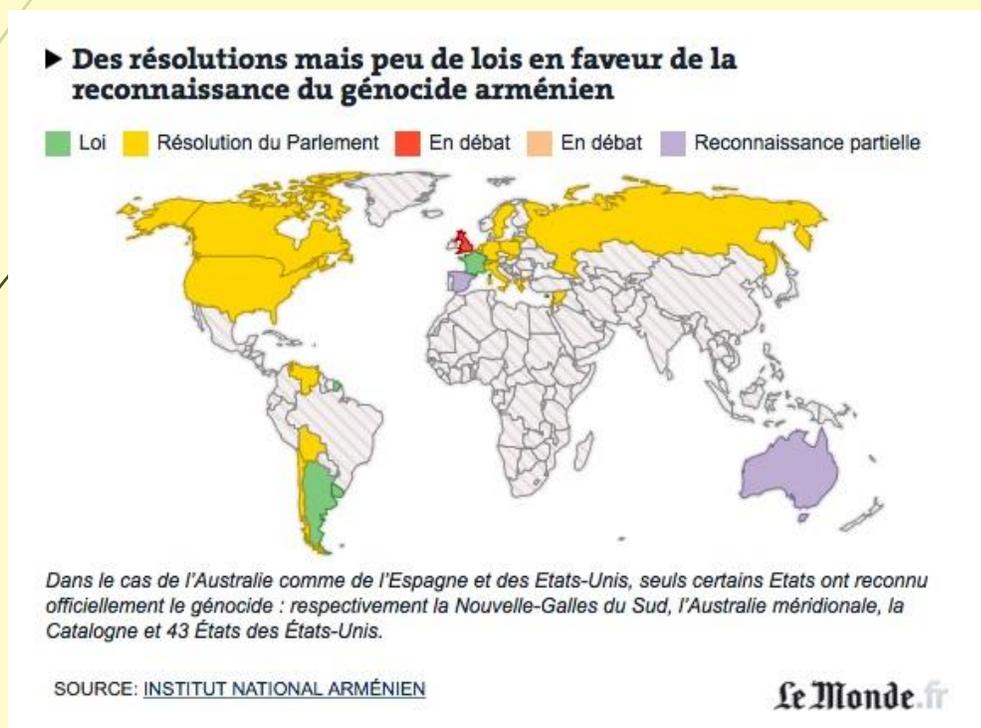
Le négationnisme, pour reprendre les termes de V. DUCLERT provoque pour les Arméniens « une forme de génocide sans fin ». Il est d'ailleurs à la source de violences qui débutent dès 1921 par l'assassinat de Talât PACHA à Berlin et se poursuivra jusqu'aux années 80 par des actes terroristes de l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) et des « Justiciers du génocide arménien ».

Le négationnisme s'appuie en particulier sur la dénonciation d'une recherche historique qui serait menée par des historiens arméniens au projet plus politique que scientifique. Cette assertion ne tient pas compte d'une recherche désormais internationale sur ce sujet. Il y a également en Turquie, des historiens (Taner Akçam, *Un acte honteux*, traduit en 2008), des intellectuels (Orhan Pamuk, prix Nobel de littérature en 2006), des femmes et des hommes politiques qui reconnaissent ce crime de génocide et qui souhaitent que leur pays le reconnaisse.

## La question de la reconnaissance

La France a reconnu publiquement le génocide arménien dans la loi dans **la loi du 29 janvier 2001**. En janvier 2012, le Parlement adopte une proposition de loi déposée par la députée Valérie Boyer qui vise à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi. Le texte suscite la polémique. Son adoption provoque des tensions diplomatiques entre la France et la Turquie (gel de la coopération militaire, rappel de l'ambassadeur turc à Paris) et relance le débat sur les lois mémorielles.

Dans sa décision du 28 février 2012, le Conseil constitutionnel déclare cette loi contraire à la Constitution pour atteinte à la liberté d'expression.



Peu de pays à l'échelle mondiale ont reconnu ce génocide au nom d'enjeux politiques, diplomatiques, économiques...; par exemple, Les Etats-Unis doivent compter sur un de leurs principaux alliés dans le cadre de l'OTAN, le Royaume-Uni doit compter sur une forte communauté turque en son sein, La France a fait le choix d'une reconnaissance officielle, qui a des incidences juridiques, et fait ainsi un choix diplomatique autre. Cette situation explique également les précautions sémantiques qui président aux reconnaissances effectuées : par exemple l'Uruguay ne parle pas de « *génocide* » mais de « *martyr* ». De même, la Turquie n'est pas toujours désignée explicitement comme ayant une responsabilité dans les faits : soit on omet de nommer les responsables, c'est le cas du Vatican ou de la France par exemple, soit on préfère citer « *l'Empire ottoman* », comme le Chili, la Syrie, la Suisse, l'Italie, le Liban ou la Belgique.

**La reconnaissance du génocide arménien n'est pas une opinion, mais un savoir.**  
Nier un savoir, nier les faits est une attitude qui conduit à s'exposer à nouveau à de tels crimes.

## Les lieux de commémoration

### En France

Le centre national de la mémoire arménienne (CNMA) est un centre culturel, une bibliothèque et un centre de documentation. Il est installé à Décines-Charpieu. Il est consacré à l'histoire arménienne et à celle du génocide arménien.

<http://www.cnma.fr/wordpress/>



Le khatchkar est une stèle de pierre (de l'arménien khatch = croix et kar = pierre) sur laquelle se détache une grande croix en relief. La croix, comme référence idéologique, symbolique, spatiale, a été fondamentale et fondatrice dans l'architecture des pays chrétiens du Caucase.

Le khatchkar est une œuvre d'art entre sculpture et architecture, une création spécifique arménienne.

### En Arménie



Le complexe commémoratif de Tsitsernakaberd d'Erevan est dédié à la mémoire des 1.5 millions d'Arméniens qui ont péri lors du premier génocide du 20ème siècle perpétré par le gouvernement turc. Achevé en 1967, le Monument du génocide est devenu un véritable lieu de pèlerinage et fait à présent parti intégrante de l'architecture d'Erevan.

<http://www.genocide-museum.am/fr/>

### En Picardie

Vendredi 19 juin 2015 a été inauguré un khatchkar à Compiègne dans le cadre du centenaire du génocide arménien en présence de Monsieur Le Maire Philippe Marini, de Vahé Vahramian, représentant de l'Ambassade de l'Arménie et de Nshan Akopov le Président de l'Association des Arméniens. L'œuvre de Martin Ayvazyan d'Arménie a été bénie par le père Manuel d'Arnouville.

Le monument est érigé dans le jardin de l'église St. Pierre des Minimes dans la rue des Minimes.



## Quelques ressources

- Les génocides , *Documentation photographique*, n° 8127, 2019, éditions du CNRS
- Arméniens, le premier génocide du XXème siècle, *L'Histoire*, n° 408, Février 2015
- [Le génocide des Arméniens ottomans : mise au point scientifique et pédagogique pour les enseignants](#) (Vincent Duclert IGEN / EHESS)
- [Le génocide des Arméniens](#) (livret de Claude Mutafian / CCAF)
- [Chronologie du génocide des Arméniens](#) (Eduscol)
- [Le génocide arménien extermination, mémoire, oubli et négationnisme](#) (Interview de Vincent Duclert – lemonde.fr)
- [https://issuu.com/academiedetoulouse/docs/print\\_maquette\\_revuepastel2018\\_fina?e=1087973/65739479](https://issuu.com/academiedetoulouse/docs/print_maquette_revuepastel2018_fina?e=1087973/65739479) Revue Pastel n°9 2018 p 75/76 « Enseigner les questions socialement vives »
- <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/outils-et-ressources/fiches-thematiques/les-autres-genocides-du-xxe-siecle/le-genocide-des-armeniens-1915-1916.html> Article qui met en parallèle les deux génocides
- <https://www.imprescriptible.fr/> Une base documentaire sur le génocide
- [Le fait génocidaire à travers le cas du génocide des Arméniens](#) (exposition du CNMA.fr)
- [Exposition pédagogique sur le génocide des Arméniens](#) proposée par l'association pour la recherche et l'archivage de la mémoire arménienne (ARAM) à disposition de la communauté éducative.
- [La négation du génocide des Arméniens sur Internet et les réseaux sociaux](#) un dossier de l'ARAM sur le négationnisme
- Un entretien éclairant avec Y. TERNON [https://www.lemonde.fr/europe/chat/2004/05/07/la-turquie-face-au-genocide-armenien\\_1327\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/chat/2004/05/07/la-turquie-face-au-genocide-armenien_1327_3214.html)
- [Vidéo : La lente reconnaissance du génocide arménien](#) (ina.fr)
- <https://www.franceculture.fr/theme/genocide-armenien> une liste d'émissions de France Culture sur le thème

# Aborder le génocide des Arméniens : Une question socialement vive

Une question vive...

... Dans la société

... Dans la classe

## Des écueils possibles :

- Pour l'enseignant, dérive autoritaire ou moralisatrice ou à l'inverse relativiste, perte de contrôle de la classe
- Pour l'élève, ne pas s'investir pour se protéger, défendre ses croyances/préjugés au mépris des règles scolaires, accepter l'enseignement (savoir scolaire) pour confirmer ses représentations (savoir social).

Oppose des valeurs

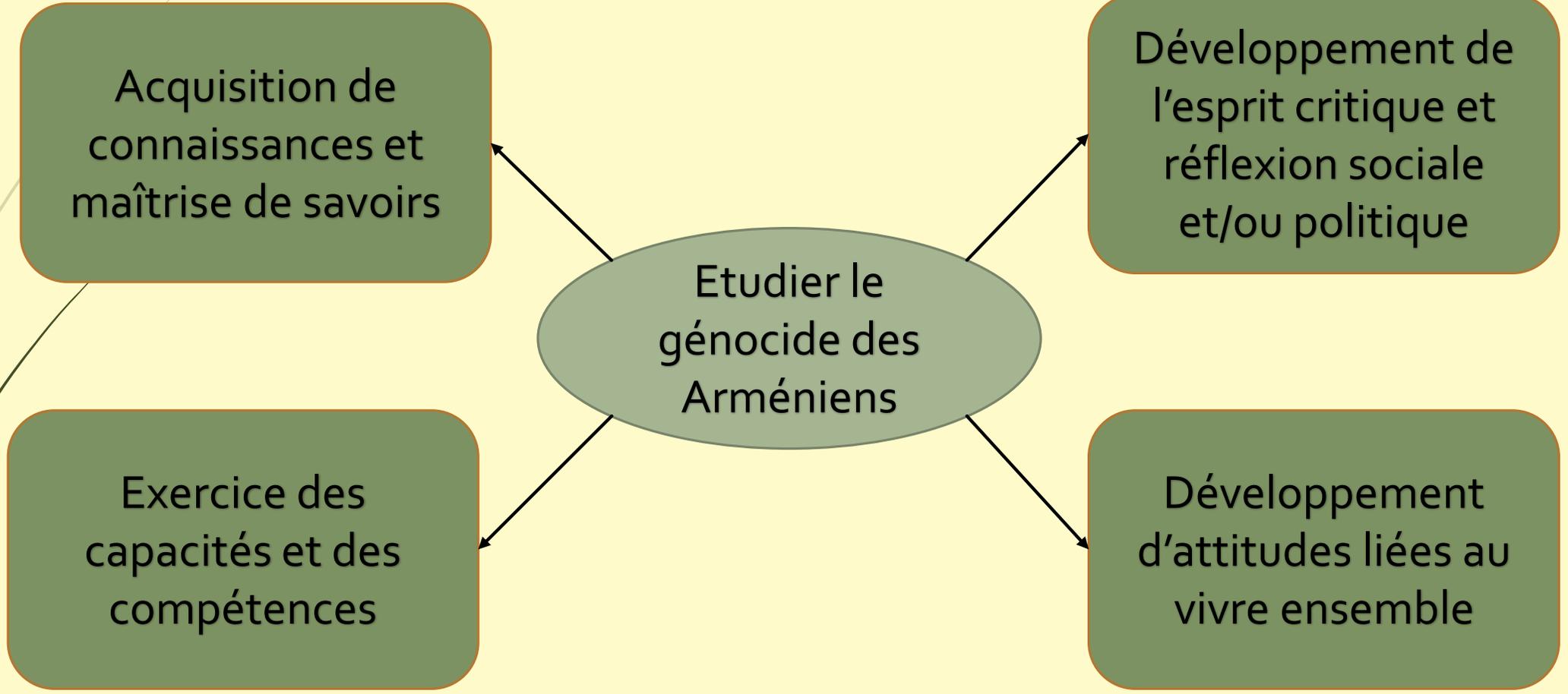
Est politiquement sensible

Suscite des émotions

Porte de la complexité

Est liée à l'actualité

## Aborder le génocide des Arméniens : Des enjeux forts



# Aborder le génocide des Arméniens : Des précautions

Clarifier les savoirs de référence

Identifier ce que pensent les élèves

Identifier ce que savent les élèves

Penser une pédagogie

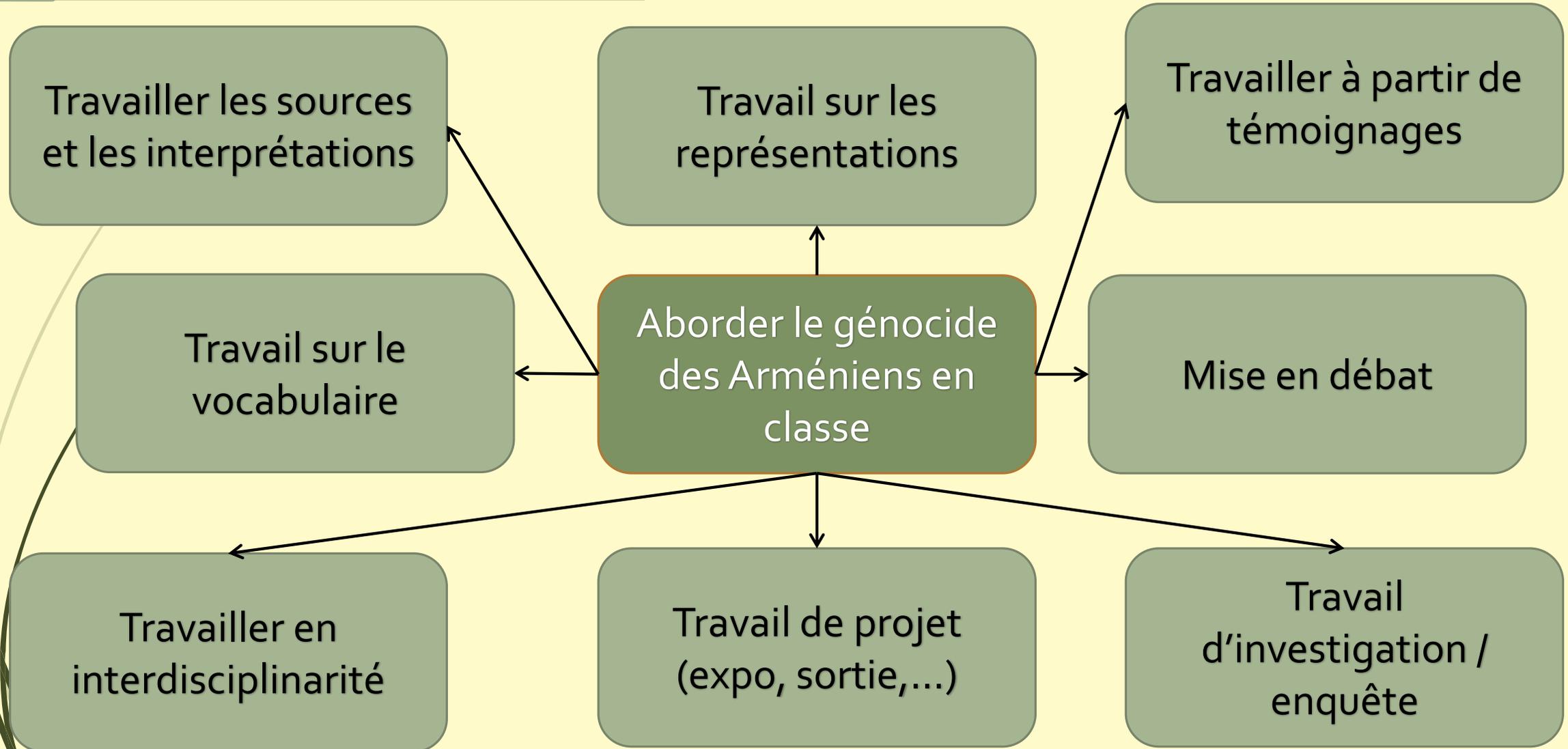
« Analyser une question sensible pour penser une réponse professionnelle »

Posture de l'enseignant

Objectifs cognitifs et compétences

Stratégie pédagogique

# Aborder le génocide des Arméniens : Des stratégies



## Pistes pédagogiques

En annexe de ce document, vous trouverez trois propositions pédagogiques pour aborder en classe la question du génocide des Arméniens.

Elles reposent sur trois choix différents et, partant, correspondent à des amplitudes horaires variables. La première peut trouver place au sein de l'étude du thème 1 du programme d'histoire des classes de troisième.

Les deux autres peuvent être le support d'une séquence décrochée pour travailler la journée de commémoration du 24 avril ou s'inscrire dans un projet plus large, interdisciplinaire, type EPI.

**Proposition 1 :**  
**Travailler les**  
**sources et le récit**

**Proposition 2 :**  
**Travailler à partir**  
**d'une bande**  
**dessinée**

**Proposition 3 :**  
**Travailler sur les**  
**témoignages**